



Commune de
Murs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'APT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

| Membres en exercice | Quorum | Présents | Pouvoirs |
|---------------------------|--------|----------|----------|
| 11 | 6 | 8 | 1 |

| | |
|---|--|
| <p><u>Objet de la Délibération</u></p> <p>Désignation du secrétaire de séance</p> <p style="text-align: center;">-</p> <p>DÉLIBÉRATION N°2026-CM1604-01</p> | <p>L'an deux-mille-vingt-six, le seize avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le dix avril de la même année, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Alexandre BERGODAA.</p> <p><u>Présents</u> : M. Alexandre BERGODAA, Mme Raymonde DE BRAUWER, M. Grégoire PITOT, M. Guy LOOP, M. Michel BLATGÉ, M. Roger SIGRIST, Mme Jessy EYCHENIÉ et Mme Céline PHILIPPON</p> <p><u>Absents</u> : M. Raphaël JEAN, Mme Françoise BERRY (Pouvoir donné à M. Michel BLATGÉ) et Mme Émilie BERGODAA</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Jessy EYCHENIÉ</p> |
|---|--|

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 10 avril 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour et les PV des deux derniers conseils.

Le quorum étant atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 8 présents et 1 procuration, sous la présidence du Maire, M. Alexandre BERGODAA.



CONSIDÉRANT que ces articles prévoient qu'au début de chaque séance, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

CONSIDÉRANT qu'il peut adjoindre, à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL
ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

APPROUVE la désignation de Mme Jessy EYCHENIÉ en tant que secrétaire de séance du Conseil Municipal du 16 avril 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

la Secrétaire de Séance

Jessy EYCHENIÉ

le Maire

Alexandre BERGODAA